

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de Villette sur Aube, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique SEURAT, Maire.

Nombre de conseillers	Présents : Dominique SEURAT, Pascal MASSON, Max PLOYEZ, Delphine FAUCHERON, Sébastien CHENU, Bruno MEDARD, Stéphane NOTA, Roselyne LE BRIS.
En exercice : 8	
Présents : 8	
Pouvoirs : 0	
Votants : 8	
Date de convocation :	Absent excusé:
23/01/2026	
Date d'affichage :	Le quorum est atteint.
23/01/2026	Delphine FAUCHERON a été désignée secrétaire de séance.

DELIB 2026-02 : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA SAS RENARDIERES SUD

Monsieur le Maire expose qu'il a été destinataire d'une demande d'avis provenant de la préfecture, concernant une demande d'autorisation environnementale de la SAS Renardières Sud sur le territoire des communes d'Allibaudières et de Champigny-sur-Aube.

En effet, la société a déposé une demande d'autorisation environnementale relative à son projet de parc éolien « Renardières Sud », composé de 5 aérogénérateurs et de deux postes de livraison, implantés sur le territoire des communes d'Allibaudières et de Champigny-sur-Aube.

La commune de Villette sur Aube, se situant dans un rayon de 6 km autour de l'installation projetée, le conseil municipal doit donc émettre par délibération son avis sur le projet. Une enquête publique aura lieu également après recueil des avis des communes sollicitées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'émettre un avis favorable à ce projet.

Le Maire est chargé d'en informer le service de la Préfecture concerné.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE DE VILLETTE SUR AUBE
LE MAIRE, Dominique SEURAT



Dominique SEURAT
2026.02.12 17:52:43 +0100
Ref:10434682-15737338-1-D
Signature numérique
le Maire